

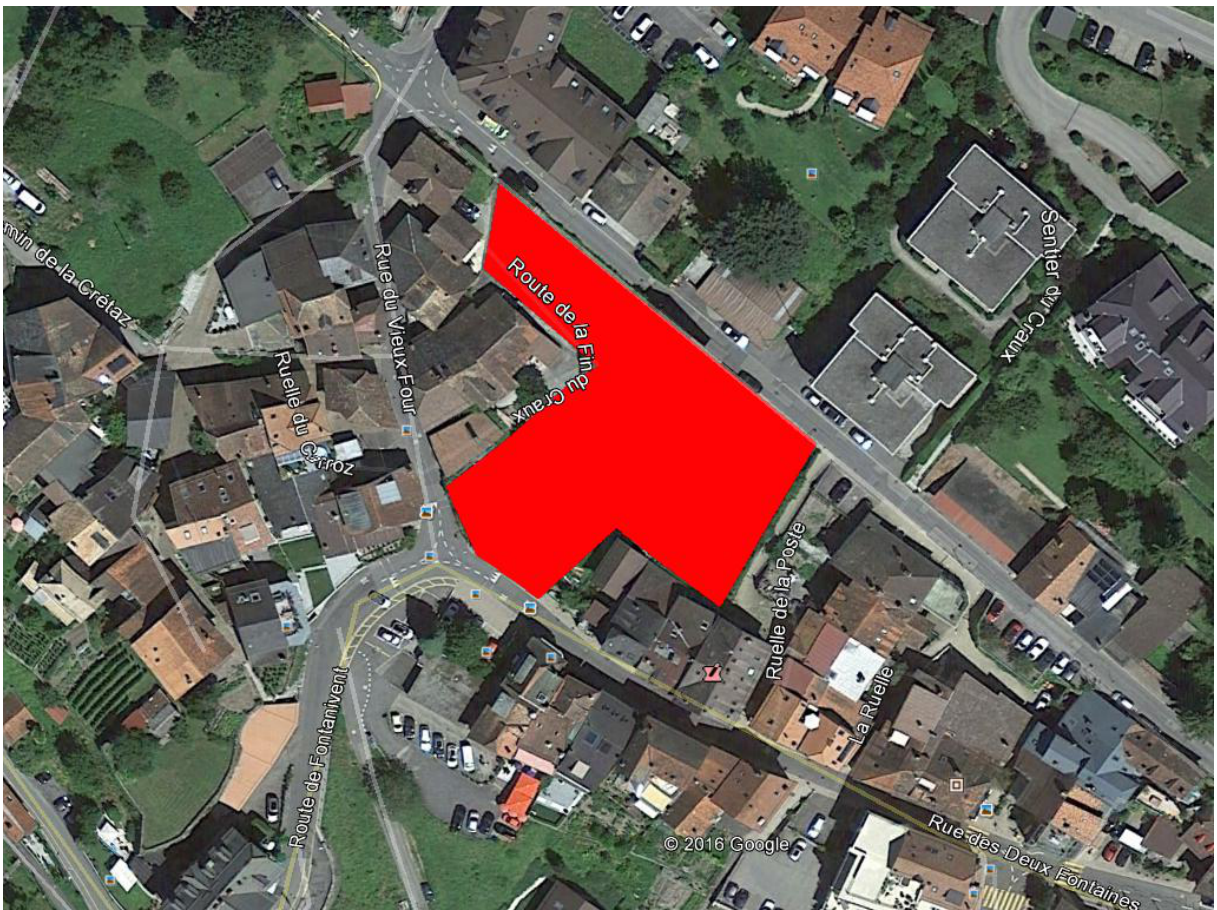


FONDATION EBEN-HÉZER
DONNER SA PLACE À L'AUTRE

Centre d'activités médico-social « Chernex village » Montreux

Appel d'offres pour un planificateur général en procédure ouverte selon le règlement SIA 144

D2 – Objet du marché



Date 27.09.2022 / Version 1.1

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Vue d'ensemble des documents d'appel d'offres	4
1.2	Buts du document	4
1.3	Documents de base	5
2	Définition de l'objet	9
2.1	Contexte	9
2.2	Terrain choisi et implantation de l'objet	10
2.3	Etudes antérieures	10
2.4	Coûts estimés du projet	13
2.5	Planning prévisionnel	13
3	Définition du mandat	14
3.1	Périmètre	14
3.2	Modes de calcul des honoraires	15
3.3	Prestations à fournir	16
4	Contrat	19
4.1	Types de contrat, organisation du mandataire	19
4.2	Définition du mandat	19
4.3	Mise à jour des honoraires	19
4.4	Révocation de l'adjudication, fin anticipée du contrat	19
5	Exigences applicables à la construction	20
5.2	Minergie P – ECO	20
5.3	Statique des constructions	21
5.4	Physique du bâtiment	21
5.5	CAO, GMAO	21
6	Exigences en matière d'exploitation du bâtiment	22
7	Approbation du document	23

1 Introduction

1.1 Vue d'ensemble des documents d'appel d'offres

Ce document fait partie d'un ensemble servant de base à l'appel d'offres pour un planificateur général. Cet ensemble est organisé comme suit :

- | | |
|-------|--|
| D 1 | Règlement de la procédure |
| D 2 | Objet du marché et description des prestations
(Ce document comporte des annexes dont la liste figure dans le § 1.3 ci-dessous) |
| D 3.1 | Offre qualitative (formulaire à remplir avec annexes à fournir) |
| D 3.2 | Offre financière (formulaire à remplir) |

1.2 Buts du document

Les buts de ce document D 2 sont de













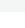
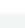

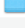
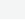
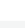
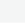
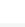
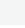

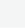



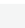
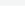
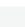
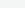

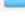
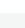
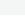


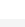
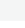

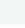

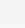

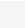

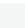

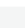
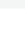
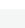
- présenter l'ouvrage faisant l'objet du mandat mis en concurrence,
- présenter les objectifs du projet, en termes de coûts, délais et qualité,
- définir le mandat mis au concours avec les prestations demandées.

Ce document fera partie du contrat et servira notamment de base au calcul définitif des honoraires.

1.3 Documents de base

Les documents de base de l'appel d'offres sont regroupés dans les annexes au présent document D2 et listé ci-dessous.

1.3.1 Annexe AD2.1 : Permis de construire délivré le 9 août 2019

 1_Permis de construire_12343.pdf	24 mars 2021 à 22:47	587 ko	Document PDF
 2_Facture 87463_Emolument Permis.pdf	24 mars 2021 à 22:47	73 ko	Document PDF
 3_Formulaire CAMAC_176485.pdf	24 mars 2021 à 22:47	1.3 Mo	Document PDF
 4_Synthese CAMAC.pdf	24 mars 2021 à 22:47	1.3 Mo	Document PDF
 5_Avis debut et fin des travaux.pdf	24 mars 2021 à 22:47	143 ko	Document PDF
 6_Autorisation reclame.pdf	24 mars 2021 à 22:47	112 ko	Document PDF
 7_Autorisation teintes et materiaux façades.pdf	24 mars 2021 à 22:47	83 ko	Document PDF
 8_Lettre SIGE.pdf	24 mars 2021 à 22:47	107 ko	Document PDF
 9_Liste entreprises_Réseaux.pdf	24 mars 2021 à 22:47	91 ko	Document PDF
 10_Lettre Romande Energie.pdf	24 mars 2021 à 22:47	141 ko	Document PDF
 Abri PCI	aujourd'hui à 09:33	--	Dossier
 215_Abris PCI-Plan-coupes.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.2 Mo	Document PDF
 Formulaire 46_Abri PCI.pdf	24 mars 2021 à 22:47	191 ko	Document PDF
 Plan avec remarques Abri.pdf	24 mars 2021 à 22:47	367 ko	Document PDF
 AEAI	aujourd'hui à 09:33	--	Dossier
 Concept incendie.pdf	24 mars 2021 à 22:47	576 ko	Document PDF
 Formulaire 43 ECA.pdf	24 mars 2021 à 22:47	490 ko	Document PDF
 Plan Protection Incendie 001.pdf	24 mars 2021 à 22:47	2.9 Mo	Document PDF
 Plan Protection Incendie 002.pdf	24 mars 2021 à 22:47	4.6 Mo	Document PDF
 Plan Protection Incendie 003.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.8 Mo	Document PDF
 Plan Protection Incendie 004.pdf	24 mars 2021 à 22:47	4.1 Mo	Document PDF
 Plan Protection Incendie 005.pdf	24 mars 2021 à 22:47	3.9 Mo	Document PDF
 Plan Protection Incendie 006.pdf	24 mars 2021 à 22:47	2.9 Mo	Document PDF
 Formulaires	aujourd'hui à 09:57	--	Dossier
 Demande formulaire_P.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.2 Mo	Document PDF
 Formulaire 46_Abri PCI.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	138 ko	Document PDF
 Formulaire 64.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	324 ko	Document PDF
 Formulaire 73.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	85 ko	Document PDF
 Formulaire QP68.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	210 ko	Document PDF
 Justificatif global (SIA 380_1)	aujourd'hui à 09:57	--	Dossier
 Check-list des ponts thermiques.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	2.2 Mo	Document PDF
 EN-2b_3_4_6_VD_VD-72.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.4 Mo	Document PDF
 Justificatif global SIA 380_1.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	7.9 Mo	Document PDF
 Plans Architecte	aujourd'hui à 09:33	--	Dossier
 200_Plan Situation.pdf	24 mars 2021 à 22:47	7.4 Mo	Document PDF
 201_Plan Niveau -4.pdf	24 mars 2021 à 22:47	6.3 Mo	Document PDF
 202_Plan Niveau -3.pdf	24 mars 2021 à 22:47	6.1 Mo	Document PDF
 203_Plan Niveau -2.pdf	24 mars 2021 à 22:47	6.9 Mo	Document PDF
 204_Plan Niveau -1.pdf	24 mars 2021 à 22:47	7.1 Mo	Document PDF
 205_Plan de Rez-de-chaussee.pdf	24 mars 2021 à 22:47	6.7 Mo	Document PDF
 206_Plan 1er etage - Combles.pdf	24 mars 2021 à 22:47	6.4 Mo	Document PDF
 207_Plan sur Combles.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.3 Mo	Document PDF
 208_Elevation Nord-Est - Sud-Ouest.pdf	24 mars 2021 à 22:47	8.6 Mo	Document PDF
 209_Elevation Sud-Ouest - Jardin EMS.pdf	24 mars 2021 à 22:47	8.3 Mo	Document PDF
 210_Elevation Nord-Oust - Sud-Est.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5 Mo	Document PDF
 211_Coupe AA-BB.pdf	24 mars 2021 à 22:47	4.4 Mo	Document PDF
 212_Coupe CC-DD.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.3 Mo	Document PDF
 213_Coupe EE-FF.pdf	24 mars 2021 à 22:47	3.1 Mo	Document PDF
 214_Coupe GG-HH.pdf	24 mars 2021 à 22:47	2.5 Mo	Document PDF
 Plan de situation - Geometre.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.6 Mo	Document PDF

1.3.2 Annexe AD2.2 : Complément au permis pour respect de l'équivalence à Minergie-P-ECO et devis général







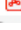
	214831_204-Niveau-1_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	923 ko	Document PDF
	214831_205-Rez-de-chaussée_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	1 Mo	Document PDF
	214831_206-Etage-Combles_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	1 Mo	Document PDF
	214831_207-Sur combles_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	743 ko	Document PDF
	214831_208-Elev NE-SO_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	646 ko	Document PDF
	214831_210-Elev NO-SE_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	484 ko	Document PDF
	214831_211-Coupes AA-BB_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	304 ko	Document PDF
	214831_212-Coupes CC-DD_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	437 ko	Document PDF
	214831_213-Coupes EE-FF_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	207 ko	Document PDF
	214831_Att_CO_20220705.pdf	30 août 2022 à 14:59	91 ko	Document PDF
	214831_Formulaire général_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	872 ko	Document PDF
	214831_Plan géomètre_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	1.2 Mo	Document PDF
	214831_Procuration_20220622.pdf	30 août 2022 à 14:59	210 ko	Document PDF
	220408_EMS_Chernex_couts_supplementaires_27671.pdf	20 avr. 2022 à 07:15	453 ko	Document PDF
	A10-372_devis_cfc3chiffres_220419_TTC_minergie_P_ECO.pdf	20 avr. 2022 à 07:15	221 ko	Document PDF

1.3.3 Annexe AD2.3 : Dossier de projet de l'ouvrage (SIA 32)


	AD2.3_Archi	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ Pièces écrites	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ Notice Descriptive.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	764 ko	Document PDF
	↳ Pièces graphiques	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ Cuisine	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ 17013_B.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	820 ko	Document PDF
	↳ EMS Le Maillon - listing technique.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	165 ko	Document PDF
	↳ Détails	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ ENQ_A10-372_Cahier de détails.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	5.9 Mo	Document PDF
	↳ ENQ_A10-372_EMS_Le Maillon II_DETAILS.dwg	9 sept. 2021 à 09:22	2.7 Mo	DWG File
	↳ Locaux 1-20	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ ENQ_A10-372_EMS_Le Maillon II_1-20.dwg	9 sept. 2021 à 09:22	1.1 Mo	DWG File
	↳ ENQ_A10-372_EMS_Le Maillon II_1-20.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	904 ko	Document PDF
	↳ Parties d'ouvrage	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ A10-372 Devis_plans teintes_180225.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	3.6 Mo	Document PDF
	↳ Surface-Cube_SIA 416_180201.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	260 ko	Document PDF
	↳ Revetements	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ ENQ_A10-372_Mains-courantes.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.9 Mo	Document PDF
	↳ ENQ_A10-372_Plafonds.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	3.5 Mo	Document PDF
	↳ ENQ_A10-372_Revetements de murs.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.9 Mo	Document PDF
	↳ ENQ_A10-372_Revetements de sol.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	2.3 Mo	Document PDF
	↳ Rapport acoustique	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ 5944 RF Rapport acoustique 2.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.3 Mo	Document PDF
	AD2.3_BG CVS	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ 72134.01 Chernex Village_Dossier projet CVS-MCR_20170929	aujourd'hui à 10:11	--	Dossier
	↳ 01_Annexes	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
	↳ 72134.01-RN015 Liste points MCR Ventilation.pdf	28 sept. 2017 à 16:09	157 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-RN016 Liste points MCR Hydraulique.pdf	28 sept. 2017 à 16:10	96 ko	Document PDF
	↳ 02_Pieces graphiques	aujourd'hui à 10:11	--	Dossier
	↳ 01_Hydraulique	aujourd'hui à 10:03	--	Dossier
	↳ 72134.01-PG40200_Plan de distribution hydraulique niveau -4.pdf	29 sept. 2017 à 15:49	115 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40201_Plan de distribution hydraulique niveau -3.pdf	29 sept. 2017 à 15:48	135 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40202_Plan de distribution hydraulique niveau -2.pdf	29 sept. 2017 à 15:47	143 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40203_Plan de distribution hydraulique niveau -1.pdf	29 sept. 2017 à 15:50	233 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40204_Plan de distribution hydraulique niveau RDC.pdf	29 sept. 2017 à 15:53	565 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40205_Plan de distribution hydraulique niveau Etage.pdf	29 sept. 2017 à 15:55	250 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40206_Plan de distribution hydraulique niveau Combles.pdf	29 sept. 2017 à 15:57	400 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40207_Plan de distribu...ydraulique niveau Sur-Combles.pdf	29 sept. 2017 à 16:00	129 ko	Document PDF
	↳ 72134.01-PG40211 Sch,ma de principe hydraulique.pdf	29 sept. 2017 à 15:23	331 ko	Document PDF

02_Ventilation	aujourd'hui à 10:03	--	Dossier
72134.01-PG40300_Plan de distribution ventilation niveau -4.pdf	29 sept. 2017 à 16:12	99 ko	Document PDF
72134.01-PG40301_Plan de distribution ventilation niveau -3.pdf	29 sept. 2017 à 16:14	133 ko	Document PDF
72134.01-PG40302_Plan de distribution ventilation niveau -2.pdf	29 sept. 2017 à 16:16	137 ko	Document PDF
72134.01-PG40303_Plan de distribution ventilation niveau -1.pdf	29 sept. 2017 à 16:17	308 ko	Document PDF
72134.01-PG40304_Plan de distribution ventilation niveau RDC.pdf	29 sept. 2017 à 16:18	309 ko	Document PDF
72134.01-PG40305_Plan de distribution ventilation niveau Etage.pdf	29 sept. 2017 à 16:19	298 ko	Document PDF
72134.01-PG40306_Plan de distribution ventilation niveau Combles.pdf	29 sept. 2017 à 16:20	368 ko	Document PDF
72134.01-PG40307_Plan de distribu...ventilation niveau Sur-Combles.pdf	29 sept. 2017 à 16:21	133 ko	Document PDF
72134.01-PG40311_Sch,ma de principe Monobloc 01.pdf	29 sept. 2017 à 16:08	108 ko	Document PDF
72134.01-PG40312_Sch,ma de principe Monobloc 02.pdf	29 sept. 2017 à 16:09	107 ko	Document PDF
72134.01-PG40313_Sch,ma de principe Monobloc 03.pdf	29 sept. 2017 à 16:09	106 ko	Document PDF
72134.01-PG40314_Sch,ma de principe Monobloc 04.pdf	29 sept. 2017 à 16:09	100 ko	Document PDF
72134.01-PG40315_Sch,ma de principe Monobloc 05.pdf	29 sept. 2017 à 16:10	103 ko	Document PDF
03_Sanitaire	aujourd'hui à 10:03	--	Dossier
72134-PG40401_Sch,ma de principe gaz.pdf	28 sept. 2017 à 18:33	197 ko	Document PDF
72134-PG40402_Sch,ma de principe EF.pdf	28 sept. 2017 à 18:37	199 ko	Document PDF
72134-PG40403 - Schema de principe ECS.pdf	28 sept. 2017 à 18:38	213 ko	Document PDF
72134-PG40410_sous-sol-4.pdf	28 sept. 2017 à 18:27	347 ko	Document PDF
72134-PG40411_sous-sol-3.pdf	28 sept. 2017 à 18:28	336 ko	Document PDF
72134-PG40412_sous-sol-2.pdf	28 sept. 2017 à 18:04	364 ko	Document PDF
72134-PG40413_sous-sol-1.pdf	28 sept. 2017 à 17:59	454 ko	Document PDF
72134-PG40414_rez-de-chauss,e.pdf	28 sept. 2017 à 17:52	442 ko	Document PDF
72134-PG40415_1er ,tage.pdf	28 sept. 2017 à 17:48	460 ko	Document PDF
72134-PG40416_combles.pdf	28 sept. 2017 à 17:13	506 ko	Document PDF
72134-PG40417_sur combles.pdf	28 sept. 2017 à 16:59	772 ko	Document PDF
72134.07-PG40408_Sch,ma de principe SPK.pdf	28 sept. 2017 à 18:42	156 ko	Document PDF
72314.01-RN012_Cahier des charges CVS-MCR.pdf	29 sept. 2017 à 16:24	1.2 Mo	Document PDF
72134.01_Chernex Village_Dossier projet CVS-MCR_20170929.zip	9 sept. 2021 à 09:22	9.6 Mo	Archive...ier ZIP
72134.01_Chernex Village_Plans Coordination_20170410.zip	9 sept. 2021 à 09:22	10.9 Mo	Archive...ier ZIP
AD2.3_BG E	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.02_Chernex Village - Dossier projet électricité.zip	9 sept. 2021 à 09:22	5 Mo	Archive...ier ZIP
72134.02_Chernex Village - Plans d'appareillage dossier projet électricité.zip	9 sept. 2021 à 09:22	4.3 Mo	Archive...ier ZIP
72134.02-PG32502a_Plan d'appareillage CFO et CFA - Niveau -3 crèche.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	382 ko	Document PDF
AD2.3_BG GC	aujourd'hui à 10:11	--	Dossier
00_Plan de charges	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG200_Cahier plan de charges.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	3 Mo	Document PDF
01_Terrassement	aujourd'hui à 10:11	--	Dossier
PG201 - Terrassement_Situation	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG201.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	769 ko	Document PDF
PG202_203 - Terrassement_Coupes	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG202.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	457 ko	Document PDF
72134.03-PG203.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	273 ko	Document PDF
PG204 - Terrassement + réseaux	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG204.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.4 Mo	Document PDF
02_Plan de canalisation	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG305.dwg	9 sept. 2021 à 09:22	449 ko	DWG File
72134.03-PG305.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	275 ko	Document PDF
03_Coffrage	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
72134.03-PG301.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	503 ko	Document PDF
72134.03-PG302.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	538 ko	Document PDF
72134.03-PG303.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	532 ko	Document PDF
72134.03-PG304.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1 Mo	Document PDF
72134.03-RN015_descriptif Ph 32 ing civil 23.8.17.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	747 ko	Document PDF
72134.03-RN021-Convention d'Utilisation et Base de projet 23.8.17.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	410 ko	Document PDF
AD2.3_BG Phy bât	aujourd'hui à 10:02	--	Dossier
EMS Le Maillon Justification globale (Lesosai v.2016.0 (build 1008)).pdf	9 sept. 2021 à 09:22	6.7 Mo	Document PDF


1.3.4 Annexe AD2.4 : Plan de quartier

 AD2.2.4.1_PQ_Chernex_Reglement.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	604 ko	Document PDF
 AD2.2.4.2_PQ_Chernex_Plan.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	910 ko	Document PDF
 AD2.2.4.3_PQ_Chernex_Rapport47OAT.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	7.7 Mo	Document PDF
 AD2.2.4.4.1_PQ_Chernex_Annexe_DN_Ino.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	3.7 Mo	Document PDF
 AD2.2.4.4.2_PQ_Chernex_Annexe_geotechnique.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	5.6 Mo	Document PDF
 AD2.2.4.4.3_PQ_Chernex_Annexe_Energie.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	1.2 Mo	Document PDF
 SU_LR_SDT_ChernexVillage_20180618.pdf	9 sept. 2021 à 09:22	116 ko	Document PDF

1.3.5 Annexe AD2.5 : Etude géotechnique

 6703 EG_Janvier 2015.pdf	24 mars 2021 à 22:47	5.6 Mo	Document PDF
--	----------------------	--------	--------------


1.3.6 Annexe AD2.6 : Diagnostic amiante

 AD2.1.5_Diagnostic amiante.PDF	9 sept. 2021 à 09:22	11.6 Mo	Document PDF
--	----------------------	---------	--------------

1.3.7 Annexe AD2.7 : Directives et règlements

 220525 -9.1.3. Directive pour l'efficacité éner...durabilité des bâtiments et constructions.pdf	25 juil. 2022 à 11:19	524 ko	Document PDF
 DAEMS_2019_DEF.pdf	14 sept. 2022 à 10:52	5.1 Mo	Document PDF
 Déclaration du soumissionnaire_Art. 29c_Ordonnance Ukraine.pdf	22 sept. 2022 à 14:28	342 ko	Document PDF
 Instructions_administratives_et_techniques-version_du_10.06.2014.pdf	14 sept. 2022 à 10:46	381 ko	Document PDF
 Loi sur l'Energie du 16.05.22.pdf	25 juil. 2022 à 11:19	166 ko	Document PDF
 Règlement du 04.1.2006 de la loi sur l'énergie du 16.05.2022.pdf	25 juil. 2022 à 11:19	248 ko	Document PDF

1.3.8 Annexe AD2.8 : Planning général du projet

 429_Planning_Stratégie projets FBS_220719_MA2_Niv3.pdf	↻ 26 juil. 2022 à 08:56	213 ko	Document PDF
--	-------------------------	--------	--------------

2 Définition de l'objet

2.1 Contexte

Dotée d'une histoire de plus de 50 ans, l'institution Beau-Site a été constituée en Fondation en 1983. Elle exploite quatre EMS (établissements médico-sociaux) avec pour mission l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en long séjour, court séjour ou CAT (centre d'accueil temporaire).

La mission de la Fondation Beau-Site est l'accueil et l'hébergement de personnes âgées de la région qui ont besoin de soins et d'accompagnement, de manière continue ou transitoire. Son offre s'adresse à des personnes en situation de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé. Elle possède l'offre suivante :

Structures d'hébergement en long séjour :

- EMS Beau-Site : 54 lits de gériatrie
- EMS Coteau-Muraz : 36 lits de gériatrie
- EMS Montbrillant : 37 lits de psychiatrie de l'âge avancé
- Structures intermédiaires :
- EMS Le Maillon : 28 lits de gériatrie
- CAT de Coteau-Muraz : 12 places de gériatrie

C'est en 1975 que la Fondation Beau-Site acquiert le bâtiment du Maillon, ancienne maison de vacances pour jeunes handicapés. Dans le contexte de la nouvelle politique privilégiant le maintien à domicile, le Maillon devient un établissement de court séjour ayant pour mission l'accueil de personnes âgées durant les vacances des proches, l'hospitalisation du conjoint ou une convalescence.

Au cours de ces 38 années d'accueil en court séjour, l'intégration du Maillon dans le réseau de soins coordonnés s'est constamment développée et renforcée. L'EMS a suivi l'évolution de la clientèle et du contexte médico-social et notamment la tendance à la diminution des durées d'hospitalisation et au développement des soins à domicile.

Dans le cadre de son plan de développement, la Fondation Beau-Site a tout d'abord évalué la pertinence d'un agrandissement du site existant du Maillon (28 lits). Pour des raisons techniques et de localisation, ce projet a été abandonné.

Au même moment, l'hoirie Chevalley, propriétaire de parcelles au centre de Chernex, a mandaté le bureau ARCHI-DT pour élaborer un plan de quartier visant à densifier le centre du village de Chernex (jusqu'à faiblement bâti) dans la perspective de valoriser son patrimoine foncier. Dans le cadre des premiers échanges avec la Commune de Montreux, celle-ci a fait part au bureau Archi DT de sa volonté d'orienter ce plan de quartier autour d'une fonction d'utilité publique. Fort de ce retour, l'hoirie Chevalley s'est donc rapprochée de la Fondation Beau-Site afin de bénéficier de son expérience en la matière.

Afin de financer les études nécessaires, le propriétaire, l'hoirie Chevalley, l'architecte, le bureau ARCHI-DT, et la Fondation Beau-Site ont créé une association dans le but de développer le projet et de partager les frais d'études jusqu'à l'obtention des autorisations administratives requises.

Le plan de quartier étant sur le point d'être obtenu, la Fondation beau-Site a repris le dossier intégralement à son compte en signant avec ses partenaires des promesses de vente pour les parcelles et des accords de sortie pour l'association.

Le projet du « Maillon II » a été pensé puis porté par la Fondation Beau-Site avec l'intention de le réaliser. Les aléas du projet ont toutefois fortement étendu la durée de ce projet, qui reste d'actualité. Dans le cadre de son développement stratégique, la Fondation Beau-Site s'est par ailleurs rapprochée de la Fondation Eben-Hézer. Avec l'ambition de constituer une entité de référence dans les domaines du handicap et de la personne âgée, les deux fondations ont fusionné, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, une fois la fusion acceptée à fin juin 2022 par l'autorité en charge du dossier. La fusion ayant été réalisée par absorption de la Fondation Beau-Site par la Fondation Eben-Hézer, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que les obligations de la première ont automatiquement été transférés à la seconde. Le projet du « Maillon II » a dès lors été intégralement repris par la Fondation Eben-Hézer, qui en assure le développement et la réalisation. »

2.2 Terrain choisi et implantation de l'objet

L'ouvrage objet du présent appel d'offres, dénommé « Centre d'activités médico-social Chernex village » s'étend sur les parcelles suivantes :

- N°2734 – 755m² - Commune de Montreux, OK
- N°2735 – 1'420 m² - Jocelyne, Julien, Laurent et Thierry Chevalley,
- N°2741 – 87m² - Hoirie Chevalley,
- N°2742 – 271m² - Chevalley Jean-Charles, OK
- N°2758 – 116 m² - Jocelyne, Julien, Laurent et Thierry Chevalley.

Situation après mutation des limites foncières et convention de vente (Selon PQ)

- N°2734, 2735, 2742 – 2'649 m² - Fondation Beau-Site
- N°2741 – 0 m² - Hoirie Chevalley,
- N°2758 – 0 m² - Hoirie Chevalley,
- N°12721 – 0 m² - Hoirie Chevalley.

Le site choisi se trouve au centre du village de Chernex il se trouve proche de la gare, des commodités et des commerces.

La zone d'implantation du centre d'activité est délimitée au nord par la route de la Fin-du-Craux, au sud par la rue des deux Fontaines, à l'est par une ferme de type « Bernoise » classée aux monuments historiques, note 3 et à l'ouest par la ruelle de la Poste. Le site abrite aujourd'hui deux bâtiments d'habitation à démolir et un parking à l'air libre composé de deux terrasses dans la pente. De plus, un mur classé à l'inventaire ISOS, à conserver en grande partie, clos le site dans sa partie sud.

2.3 Etudes antérieures

2.3.1 Plan de quartier

Les bureaux d'architecte Archi DT SA (Montreux) et d'urbanisme Répétti Sàrl (Montreux) ont conjointement rédigé le plan de quartier (voir en annexe D2.4) dans lequel s'inscrit pleinement le « Centre d'activités médico-social Chernex village ».

Le projet a été déposé à l'enquête publique entre le 15 mars et le 15 avril 2016. Il a suscité 4 oppositions qui ont été levées le 12 octobre 2016 et une décision d'approbation préalable du département du territoire et de l'environnement (DTE) a été donnée le 25 avril 2017. L'unique recours déposé a été retiré le 7 décembre 2017 contre la signature d'une convention.

Le plan de quartier est entré en vigueur par décision cantonale le 15 juin 2018.

2.3.2 Programmation

Dans le cadre du « Centre d'activités médico-social Chernex village », la Fondation prévoit la création d'une structure d'accompagnement médico-sociale (SAMS) incluant un EMS de court séjour de 40 lits, un CAT de 6 places et quelques appartements protégés. La commune de Montreux souhaite également intégrer à ce projet une unité d'accueil de la petite enfance (JAPE) de 22 places, un local pour l'association Chernex village et un parking sous-terrain.

Le programme développé dans l'ouvrage projeté comprend :

- Un EMS de 40 lits,
- Un CAT intégré de 6 places,
- 6 appartements protégés,
- Une crèche de 22 places,
- 2 commerces,
- Un local pour l'association de Chernex Village (congélateur public),
- Un parking sous-terrain de 97 places et des WC publics.

Il couvre une surface de plancher (SP) de 7'617 m² pour 24'464 m³ selon SIA 416.

Le détail des surfaces et des volumes par objet et par catégories selon SIA 416 est donné en annexe AD2.3.

Situées en plein centre du village, les parcelles bénéficient d'un emplacement géographique exceptionnel avec vue directe sur le lac et les Alpes, associée à une excellente desserte des transports publics (train à moins de 300 m).

2.3.3 Etude du projet d'ouvrage – phases SIA 31 et 32

Les bureaux Archi DT (Architecte) et BG Ingénieurs Conseils (Génie-civil et CVSE-MCR) ont été chargés par le Maître d'ouvrage de développer les études du projet (avant-projet et dossier de l'ouvrage) sur la base du programme validé par la Fondation.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques du dossier de projet l'ouvrage (SIA Ph.32) est annexé au présent appel d'offre.

Il est demandé aux soumissionnaires de prendre connaissance de ce dossier et d'établir leur dossier d'offre en se conformant aux prescriptions et exigences programmatiques, architecturales et techniques du dossier de projet de l'ouvrage.

2.3.4 Procédure de demande d'autorisation

La procédure de demande d'autorisation de construire a été déposée à la commune le 28 juin 2018, avec mise à l'enquête publique du 6 juillet au 5 août 2018. Le permis de construire a été délivré le 9 août 2019.

A la demande du MO, un complément d'enquête administrative a été déposé le 22 juin 2022 afin de tenir compte des exigences de la directive de l'Etat de Vaud 9.1.3. « Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions ». L'autorisation complémentaire n'a pas été délivrée. Elle devrait l'être courant octobre 2022. A noter que ce complément a été déposé selon l'ancienne directive et pas selon la toute dernière version, publiée le 25.05.2022 dernier. Cette dernière tend à généraliser le solaire photovoltaïque y compris sur les façades

L'ensemble des pièces écrites et graphiques du dossier de demande d'autorisation de construire de même que les charges du permis de construire (synthèse Camac et conditions particulières de la commune délivrant le permis de construire) et le complément de 2022 sont transmis en annexe AD2.1 au présent AO.

Il est demandé aux soumissionnaires de prendre connaissance de ce dossier et d'établir leur dossier d'offre en se conformant à l'ensemble des prescriptions et exigences du dossier.

2.3.5 Danger naturel

Les parcelles du projet sont indirectement impactées par les risques de crues. La cartographie cantonale (<http://www.geo.vd.ch>) illustre les secteurs exposés. Le plan de quartier établit une analyse spécifique de ce risque et met en avant les mesures à mettre en œuvre. Se référer au plan de quartier en annexe AD2.4 « 3_PQ_Chernex_Rapport47OAT » et « 4.1_PQ_Chernex_Annexe_DN_Ino ».

Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'intégrer dans son dossier d'offres l'études des mesures spécifiques y relatives.

2.3.6 Bâtiments existants

Les parcelles sont actuellement occupées par deux bâtiments, un jardin potager, un verger, deux niveaux de parking extérieur en terrasse et des ouvrages de soutènement. Les travaux préparatoires (désamiantage, démolition des bâtiments, adaptation des réseaux, etc...) seront intégrés aux prestations offertes par le soumissionnaire.

La zone d'implantation du projet est délimitée au nord par la route de la Fin du Craux, au sud par la rue des deux Fontaines puis par des constructions existantes à l'est et à l'ouest. A noter que le maintien de ces constructions et le dénivelé important entre les limites parcellaires nord et sud nécessiteront la réalisation de travaux de soutènement et de reprise en sous œuvre.

2.4 Coûts estimés du projet

Le devis général, CFC 0 à 9, y compris honoraires, a été évalué au total à CHF 29'647'000,- TTC, date de valeur avril 2022, après intégration du surcoût pour la mise en conformité avec Minergie P-ECO.

Le détail par objet et CFC3 chiffres est donné en annexe AD2.1

2.5 Planning prévisionnel

Les principaux jalons sont les suivants :

- Optimisation projet de l'ouvrage (sans MAE complémentaire) janvier 2023 – juillet 2023
- Appels d'offres juillet 2023 – avril 2024
- Dossier d'exécution avril 2024 – décembre 2024
- Réalisation des travaux juillet 2024 – juin 2026

Le planning détaillé est donné en annexe AD2.8

3 Définition du mandat

3.1 Périmètre

3.1.1 Compétences recherchées

Le présent appel d'offres a pour but de désigner une équipe pluridisciplinaire de planification organisée en mandataire général. Cette équipe aura la charge de l'étude et de la réalisation du projet présenté au chapitre 2, et devra couvrir les domaines de compétence suivants :

- Architectes, directeur de projet,
- Direction des travaux,
- Ingénieurs civils,
- Ingénieurs en technique du bâtiment (CVCSE-MCR/ADB),
- Géotechnicien et géologue,
- Géomètre,
- Spécialiste en protection incendie,
- Spécialiste en physique du bâtiment, durabilité des bâtiments
- Spécialiste en dépollution (amiante) et déconstruction (environnement)
- Spécialiste en pédologie,
- Spécialiste en planification de cuisine professionnelle,
- Spécialiste en acoustique

La coordination technique et spatiale des installations techniques devra être assurée par l'un des bureaux d'ingénieurs CVSE.

3.1.2 Etendue du mandat

3.1.2.1 Phase SIA 31 – avant-projet

La phase 31 est achevée. Aucune prestation n'est nécessaire.

3.1.2.2 Phase SIA 32 – projet de l'ouvrage

La phase 32 est achevée, cependant le MO n'est pas totalement satisfait de la conception du parking et souhaite qu'il soit plus efficace (ratio m³/place). En conséquence une reprise de l'étude de projet d'ouvrage, dédiée à ce sujet est comprise dans cet appel d'offre.

Compte tenu de la difficulté à définir les prestations, le nombre d'heures pour cette reprise d'étude est imposé par le MO.

En option, il est demandé au concurrent de proposer l'ensemble des prestations pour mettre le projet en conformité avec la dernière Directive de l'Etat de Vaud 9.1.3 « pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions » du 25.05.22.

3.1.2.3 Phase SIA 33 – Autorisation

Le permis de base est en force.

L'autorisation de la demande complémentaire pour le respect de la directive de l'Etat de Vaud 9.1.3 accompagnée de ses charges devraient être connues courant octobre 2022 et sera communiquée aux concurrents, si elle est reçue à temps, lors des réponses aux questions du 28 octobre 2022.

La demande de mettre le projet en conformité avec l'ultime version de la directive de l'Etat de Vaud 9.1.3 du 25.05.22 pourrait intervenir.

La modification du parking pourrait entraîner la nécessité de déposer une deuxième demande complémentaire.

Dès lors le MO demande au soumissionnaire d'offrir :

- d'une part l'adaptation du projet aux charges de l'autorisation complémentaire, si ces dernières sont reçues à temps,
- d'autre part, en option, la demande d'autorisation complémentaire liée à la modification du parking,
- et enfin, également en option, la demande d'autorisation complémentaire pour mise en conformité à la dernière directive de l'Etat de Vaud 9.1.3 du 25.05.22.

3.1.2.4 Phases SIA 41 à 53

Le mandat mis au concours comporte

- L'ensemble des prestations ordinaires décrites dans les RPH SIA 102, 103, 105 et 108.
- Certaines prestations décrites dans les RPH comme « à convenir spécifiquement » mais à inclure dans le mandat, comme décrit dans le paragraphe 3.3 ci-après.

3.2 Modes de calcul des honoraires

3.2.1 Bases règlementaires

Le calcul des honoraires reposera sur les RPH 102, 103, 105, 108 et 112, version 2020.

3.2.2 Prestations de la phase SIA 32

Pour l'option de mise en conformité à la directive de l'Etat de Vaud 9.3.1, le soumissionnaire complètera le tableau récapitulatif des heures et par discipline ainsi que le tarif horaire moyen par discipline.

Pour l'optimisation du parking le volume est fixé par le MO à 1000 heures. Le concurrent répartira ces heures pour chaque discipline, selon les prestations décrites aux paragraphes 3.1.2 et 3.3. Il les reportera ensuite dans le tableau récapitulatif des heures (Cf. document D3.2).

3.2.3 Prestations des phases SIA 33 à 53

Le soumissionnaire complètera le tableau récapitulatif des heures par phase et par discipline ainsi que le tarif horaire moyen par discipline.

Les montants d'honoraires et frais par phase offerts sont des montants arrêtés (forfaitaires) selon le contrat type SIA 1001/1.

3.2.4 Prise en compte des honoraires et heures dans le jugement des offres

Les heures, les honoraires et frais de l'ensemble des prestations, y compris les options, seront pris en compte dans l'évaluation des offres.

3.2.5 Commande échelonnée des prestations

La commande des prestations se fera par tranches, comme défini au paragraphe 4.2.

3.3 Prestations à fournir

Le mandat mis au concours comporte

- L'ensemble des prestations ordinaires décrites dans les RPH SIA 102, 103, 105 et 108.
- Certaines prestations décrites dans les RPH comme « à convenir spécifiquement » mais à inclure dans le mandat, comme décrit dans le présent paragraphe 3.3.

3.3.1 Ensemble du groupement

3.3.1.1 Phases 32 à 53

Les prestations générales ci-dessous font partie intégrante du mandat pour tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- D'une manière générale, le devis général et le contrôle du coût sera subdivisé selon les 7 parties d'ouvrage (Cf. DG en annexe AD2.2)
- Participation à la coordination technique générale et coordination CVSE.
- Contribution à l'obtention du label Minergie P-ECO
- Application des règles des marchés publics, notamment pour les AO entreprises
- Participation à toutes les séances de chantier pendant la durée des travaux de leurs domaines de compétence.
- Contrôle sur chantier de tous les travaux de leurs domaines de compétence.
- En option : création et mise à jour de fiches locaux.

3.3.2 Prestations de l'architecte, de la direction de projet et de la direction des travaux pour ensemble des PP

3.3.2.1 Précisions sur les prestations de direction de projet

Le directeur général de projet doit prendre en charge les tâches suivantes :

- Participation aux séances de Commission de construction (COCO) et aux séances Maître de l'Ouvrage (MO), avec préparation de l'ordre du jour, prise et diffusion du PV.
- Reporting financier destiné à la COCO, avec comparaison pour les études et travaux de la situation théorique / réelle des aspects qualité, coûts, délais et risques du projet, ainsi qu'un suivi formel des demandes de modification.
- Gestion administrative du contrat de mandat comprenant notamment le décompte détaillé des heures, ainsi qu'une mise en évidence de l'avancement et de la facturation du mandat.

3.3.3 Prestations de l'ingénieur civil

Les prestations ci-dessous définies dans le RPH 103 comme faisant partie de la direction technique des travaux doivent être incluses dans le mandat :

- Contrôle complet et validation des métrés et des situations de travaux des entreprises, y compris métrés contradictoires.

Le mandant attend l'exécution des tâches spécifiques et la prise en compte des aspects ci-dessous :

- La prise en compte de l'action sismique dans la conception et la construction des ouvrages selon les normes SIA 260 et 261.
- Le contrôle, la validation et solutions complémentaires pour forages ou sciage après l'exécution de la structure dans les 48h.
- Report sur les plans de coffrage et d'armature des réservations et percements définis par les ingénieurs en technique du bâtiment.

3.3.4 Ingénieurs spécialisés en installations du bâtiment (CVSE et AdB)

3.3.4.1 Précisions sur les prestations de tous les ingénieurs en CVSE et AdB

Les prestations ci-dessous doivent être incluses dans le mandat :

- Participation à la conclusion de contrats de maintenance. Vérification

Le mandant attend l'exécution des tâches spécifiques et la prise en compte des aspects ci-dessous :

- Projet des liaisons aux réseaux existants, également hors parcelle si nécessaire.
- Collaboration à l'automation du bâtiment par la définition, la description et la conception des fonctions des systèmes qui le concernent (RPH 108, art. 8.4).
- Plans de percements et de réservation.
- Contrôle sur chantier des éléments incorporés, avant bétonnage et éléments inaccessibles après fermeture gaines techniques.
- Demandes de raccordements et coordination avec les fournisseurs de services pour les réseaux de courant fort et courant faible.

3.3.4.2 Précisions sur les prestations de coordination technique spatiale

Les prestations de coordination technique spatiale seront fournies par l'un des ingénieurs CVSE du groupement. Le concurrent indiquera dans le document D3.1 (données du concurrent) lequel de ces ingénieurs sera chargé de cette tâche. Les honoraires de la discipline concernée devront être calculés en conséquence.

Le mandant attend du prestataire en coordination technique et spatiale l'exécution de l'ensemble des prestations ordinaires telles que définies au chapitre 9 du règlement SIA 108. Ces prestations devront être conformes aux prescriptions du chapitre 3.7 de ce même règlement.

Les prestations ci-dessous définies dans le RPH 108 comme « à convenir spécifiquement » doivent être incluses dans le mandat :

- Organisation, planification et direction coordonnée interdisciplinaire de la mise en service de la totalité des équipements et des installations de CVSE-AdB.
- Supervision de la préparation des contrats de maintenance.

3.3.5 Géologue et géotechnicien

3.3.5.1 Eléments pour le calcul du temps nécessaire

Les prestations ci-dessous doivent être incluses dans le mandat :

- Contrôle complet et validation des métrés et des situations de travaux des entreprises, y compris métrés contradictoires.

3.3.5.2 Précisions sur les prestations de géologue et géotechnicien

L'offre du géologue et géotechnicien comportera les prestations nécessaires à l'établissement d'une étude géotechnique et hydrogéologique de caractérisation des sols complémentaire à celle déjà réalisée comprenant

- la définition de l'étude,
- sa mise en place et son exécution,
- l'appel d'offres, l'organisation et la surveillance des sondages nécessaires,
- un rapport décrivant les sols avec recommandations pour les modes de terrassement et de fondation et pour la gestion des terres.

3.3.6 Physicien du bâtiment

Le physicien du bâtiment devra notamment produire les prestations suivantes :

- Bilan thermique complet de tous les bâtiments avec les documents nécessaires à l'obtention des autorisations.
- Pilotage de la démarche Minergie P-ECO afin d'obtenir la labellisation.
- Collaboration avec l'architecte et les mandataires spécialisés dans la conception et le choix des matériaux et composants constructifs des bâtiments.
- Rapport de la situation du projet par rapport à la labellisation, à chaque phase de projet.

3.3.7 Ingénieur en environnement

L'ingénieur en environnement devra notamment produire les prestations suivantes :

- Gestion des terres pour l'ensemble des travaux de terrassements et travaux spéciaux.
- Suivi pédologique
- Conseils à l'ingénieur civil pour la gestion des matériaux de démolition.
- Soutien à l'architecte pour le suivi environnemental des matériaux de démolition.
- Gestion du désamiantage

3.3.8 Acousticien

L'ingénieur en environnement devra notamment produire les prestations suivantes :

- Accompagnement des planificateurs pour le respect des normes, directives et obtention du label Minergie P-ECO

4 Contrat

4.1 Types de contrat, organisation du mandataire

Le maître de l'ouvrage entend conclure avec l'adjudicataire un contrat de mandataire général de type SIA 1001/1.

Le mandataire général peut revêtir trois formes d'organisation :

- a) une entreprise individuelle comme pilote (en l'occurrence le bureau d'architectes et de direction des travaux) avec tous les autres membres de l'équipe comme sous-mandataires ;
- b) une partie des membres de l'équipe (dont obligatoirement le bureau d'architectes et de direction des travaux comme pilote) constituée en société simple, avec les autres membres comme sous-mandataires de la société simple ;
- c) la totalité des membres de l'équipe constituée en société simple, avec le bureau d'architectes et de direction des travaux comme pilote.

Dans les cas b) et c), les associés du groupe de mandataires devront constituer une société simple au sens des articles 530 et ss du Code suisse des obligations (CO) et conclure entre eux un contrat de type SIA 1001/2. Une copie signée de celui-ci sera jointe en annexe au contrat de mandataire général cité plus haut.

Les sous-mandataires seront obligatoirement liés au mandataire général par un contrat SIA 1001/3 dont une copie signée sera également jointe en annexe au contrat de mandataire général. Aucune sous-traitance ne sera admise en dehors de ces relations de sous-mandataire.

Le contrat mentionnera notamment qu'en cas de départ d'une personne clé en cours de projet, le groupement s'engage à la remplacer par une personne ayant l'expérience et les compétences équivalentes.

4.2 Définition du mandat

Le mandat sera libéré par phase. Aucune indemnité n'est due au planificateur en cas de report d'une phase ou d'interruption du mandat à la fin d'une phase.

4.3 Mise à jour des honoraires

Le maître de l'ouvrage entend contracter les prestations du mandataire général lauréat comme suit :

- Phase 32 partielle : tarif-temps plafonné ou forfaitaire, à finaliser en fonction des prestations prévues ;
- Phases 33 à 53 : montants forfaitaires, sur la base des documents du présent appel d'offres

Pour la prise en compte du renchérissement, seul la hausse de l'indice suisse des salaires sera prise en compte avec l'application de la SIA 126. L'augmentation du coût des travaux et/ou autres frais hors salaires ne donnera droit à aucun renchérissement des honoraires.

4.4 Révocation de l'adjudication, fin anticipée du contrat

L'adjudicateur se réserve le droit de révoquer l'adjudication ou de mettre fin au contrat de façon anticipée si l'une des conditions suivantes devait être remplie :

- Si l'adjudicataire ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financiers et/ou économiques pour l'exécution de l'ouvrage (art. 24 RLMP-VD),
- Si l'une des conditions de l'art. 18 des conditions générales KBOB (version 2020) devait être remplie.
- Si les crédits nécessaires ne sont pas octroyés.

5 Exigences applicables à la construction

La liste qui suit des exigences et conditions-cadres n'est pas exhaustive

Le planificateur est tenu de s'informer des lois, normes et directives en vigueur et de se conformer à ces prescriptions dans le cadre de son étude de projet.

5.1.1 Prescriptions et directives

Normes et cahiers techniques de la SIA

Normes et prescriptions des autres associations professionnelles

LMP / OMP

Norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » (et compléments : 118/ /257, /262, /263 etc)

Recommandation SIA 430 « Gestion des déchets de chantier »

Recommandation SIA 431 « Évacuation et traitement des eaux de chantier »

Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD)

Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS)

Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (Opair)

Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 12 juin 1972

Prescriptions cantonales et communales de police des constructions et de police du feu

Directive cantonale sur la gestion des déchets de chantier

Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) et son règlement d'application

Loi sur la protection de la nature et des paysages (LPNat)

Règlement communal d'urbanisme

Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux (DAEMS) du 1^{er} janvier 2019.

Instructions administratives et techniques relatives à la construction ou à la modernisation d'établissements médico-sociaux de l'État de Vaud, du 14 juin 2014

Directive 9.1.3 pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions de l'État de Vaud du 25.05.2022

5.1.2 Personnes handicapées

Norme Suisse de construction adaptée aux personnes handicapées (SIA 500)

Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)

Ordonnance sur l'égalité pour les handicapés (OHand)

Règlement suppression des barrières architecturales (RLATC)

5.1.3 Protection civile

Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile

5.2 Minergie P – ECO

Ensemble des exigences Minergie P et ECO nécessaires à l'obtention du label.

5.3 Statique des constructions

5.3.1 Statique

Les normes SIA 260 à 269 doivent être respectées.

Le mandataire produit une convention d'utilisation durant la phase 32. Il l'actualise ensuite par rapport aux différentes phases.

5.3.2 Sécurité parasismique

SIA 269/8 (2017): Maintenance des structures porteuses - Séismes. Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, Zürich.

SIA 2018 2004 : Cahier technique SIA 2018: Vérification de la sécurité parasismique des bâtiments existants. Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zürich.

Documentation SIA D 0227 2010 : Sécurité parasismique des bâtiments – Questions juridiques et responsabilités. Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zürich

5.4 Physique du bâtiment

5.4.1 Acoustique des salles

L'acoustique des salles doit correspondre aux exigences des normes SIA 180 et 181, du cahier technique SIA 2024, du label Minergie P-ECO.

5.5 CAO, GMAO

La planification avec un outil de modélisation 3D (BIM) n'est pas demandée.

Le MO se verra remettre des plans, coupes, élévations, détails.. en 2D.

Le planificateur s'engage à remettre gratuitement au mandant, au plus tard trois mois après l'achèvement des travaux (date à laquelle le bâtiment est prêt à être mis en service), les données dûment établies selon les directives susmentionnées.

Le montant du décompte final ne devient exigible que lorsque le mandataire a remis au mandant, sous forme électronique ainsi que sur support papier, les données exigées ainsi que le reste de la documentation relative à l'ouvrage.

Un dossier de révision complet sera remis à l'utilisateur lors de la réception de l'ouvrage. Si nécessaire, les entreprises donneront des instructions à l'utilisateur.

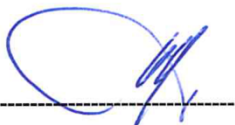





6 Exigences en matière d'exploitation du bâtiment

Le bâtiment sera administré sous la forme d'une PPE. Les prestations d'établissement des plans de mise en PPE nécessaire au notaire et au registre foncier sont incluses dans la présente offre.

7 Approbation du document

Le présent document D 2 a été approuvé par l'ensemble des membres du collège d'évaluation :

Montreux, le 03.09.2022

Fonction	Membres	Suppléants
Président	M. Yves Mottet  -----	M. Luc Favrod  -----
Membre indépendant du mandat	M. Célien Devaux  -----	M. Andreas Tschopp -----
Membres dépendants du mandat	M. Frank Séverin  -----	M. Pierryves Pons  -----
	M. Jean-Baptiste Brunet  -----	